

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 47 (1974)

Heft: 9

Rubrik: Actualité du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité du logement

65

Le relèvement du taux hypothécaire : le point de vue de l'USAL

Après d'âpres discussions avec les milieux bancaires, M. L. Schurmann a dû consentir, bien malgré lui, une hausse du taux hypothécaire allant de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ %, dès le 1^{er} octobre 1974. Les banques avaient demandé 1 % dès le 1^{er} juillet et elles ont clairement dit qu'elles ne sont pas contentes du tout. Les répercussions du taux d'intérêt hypothécaire sont très fortes en Suisse, pays accusant le plus haut endettement hypothécaire en Europe. Les loyers doivent être adaptés dès le 1^{er} octobre, les prix agricoles vont suivre. Les coopératives d'habitation n'échappent pas à cette aggravation du coût de la vie, cela d'autant plus que, souvent, le rendement brut n'est que de 5 ou 6 %, et qu'elles se sont imposé une grande réserve quant aux hausses des loyers pourtant justifiables. La conséquence du relèvement du taux hypothécaire sera donc en automne une augmentation des loyers allant de 7 à 10 % même. Une consolation: même ces loyers ajustés des coopératives sont très avantageux comparativement aux loyers dont doivent s'acquitter les locataires de très nombreux immeubles non coopératifs. Cette évolution ne nous enchantera pas, c'est certain. Mais les coopérateurs ne peuvent pas nier qu'il y a pénurie de capitaux et que le marché hypothécaire est à sec. Le danger est manifeste que la construction de logements va souffrir par suite du manque de capitaux. Or, nous ne sommes pas intéressés à une diminution de la construction de logements. D'autre part, les petits épargnants voient enfin paraître un léger rayon de soleil grâce au relèvement des intérêts sur leurs carnets. Il faut avouer que, des années durant, cet intérêt était manifestement trop

bas. Il faut de nouveau rendre à l'épargne l'attrait qu'elle mérite. Les banques souffrant de la diminution combien alarmante de l'afflux de nouveaux capitaux d'épargne et ne sont de ce fait pas à même de satisfaire les demandes de crédits hypothécaires financés précisément par les apports des épargnantes. Ces quelques remarques montrent en même temps combien les problèmes économiques et sociaux sont complexes et compliqués. L'inflation va encore s'aggraver et la hausse du coût de la vie qui résultera de l'augmentation des loyers à la suite du relèvement du taux hypothécaire entraînera une hausse des salaires. A quand la fin? Le premier coup est parti. D'autres suivront sans doute.

A. Maurer

Un lieu commun :

incendie dû aux pommes de terre frites

Dans les rapports des sapeurs-pompiers, des assurances contre l'incendie, la cause d'incendie «pommes de terre frites» revient sans cesse, souvent sans commentaire, car il s'agit toujours de la même histoire: une ménagère, un cuisinier met sur la flamme du gaz ou sur la plaque électrique une lèchefrite contenant de l'huile. Cette personne s'éloigne de la cuisine, ne surveille pas sa lèchefrite; l'huile devient de plus en plus chaude et tout à coup une flamme jaillit du récipient, accompagnée d'un nuage de fumée noire et grasse qui recouvre instantanément les parois et le plafond de la cuisine d'une pellicule huileuse, noirâtre et nauséabonde.

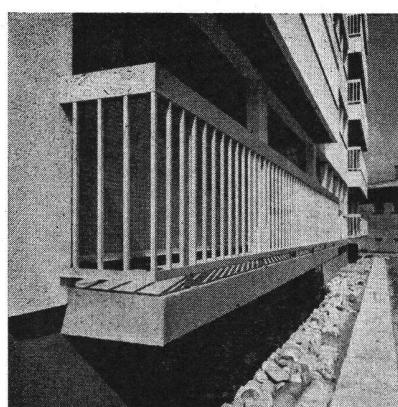
Dans les meilleures circonstances, les choses en restent là: on s'en tire en nettoyant vigoureusement parois et plafond, extérieur et intérieur des armoires, la vaisselle, etc., car tout est recouvert d'une couche de suie opiniâtre et collante. Il faudra probablement «refaire» le plafond.

Mais il est fréquent que le feu se communique aux meubles, rideaux, appareils ménagers coûteux; la facture s'allonge d'autant...

Les conséquences d'un incendie de ce genre sont très désagréables, même si le dommage est limité et que l'on s'en tire sans brûlures: la cuisine peut demeurer inutilisable une ou même plusieurs semaines.

Il en va d'ailleurs ainsi pour toute préparation culinaire à grande huile, ou lorsque l'aliment à frire nage dans la graisse. Ces opérations requièrent la même prudence, la même surveillance soutenue que pour les pommes de terre frites.

Cipi.



Balustrades préfabriquées

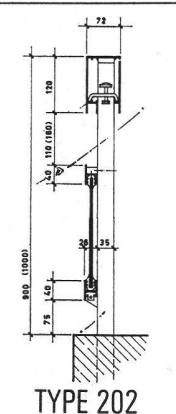
Balustrades formées de profilés aluminium standards, montés sur des poteaux en tubes d'acier.

Toutes les dimensions, telles que: hauteur de la balustrade, distance entre main-courante et filière supérieure, entre sol et filière inférieure, etc., sont libres.

Remplissage à barreaux - lames orientables ou panneaux pleins en verre - Eternit - lames de bois ou matière plastique.

La longueur des panneaux (environ 150 cm.) est déterminée pour chaque cas, en fonction de la répartition des poteaux.

La main-courante est livrable en trois hauteurs: 7, 12 et 17 cm.



E. Andenmatten

1030 Bussigny-près-Lausanne Téléphone (021) 87 93 14